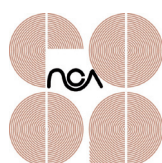




Grand Paris Accession



coopimmo
COOPÉRATIVE

GROUPE
GAMBETTA



4 Coop HLM d'Ile de France ont signé une convention de partenariat « Grand Paris Accession » pour le développement immobilier du Grand Paris.

Notre Cottage Accession, Coopimmo, Gambetta IDF et Terralia ont signé le 7 juillet 2015, une convention de partenariat créant la marque « Grand Paris Accession ». Son objectif : être un partenaire de proximité des collectivités locales pour les projets de développement immobilier qui seront mis en oeuvre dans le cadre du Grand Paris et de la future Métropole.

Toutes adhérentes de la Fédération des Coop HLM, les quatre coopératives partagent des valeurs et des visions communes.

La pénurie de nouveaux logements s'accroît d'année en année créant des difficultés sociales. Le développement du parc de logements sous toutes ses formes en Ile-de-France est devenu vital pour la dynamique de cette région et pour la France.

Elles s'engagent notamment :

- à **accroître la production de logements en accession sociale et aussi en accession libre à la propriété,**
- à **promouvoir la mixité sociale en favorisant la production de logements pour le plus grand nombre,**
- à **favoriser l'innovation sociale et technique,**
- à **mettre en œuvre des projets respectueux de l'environnement en vue de sobriété énergétique.**

Avec cette nouvelle marque commune, les quatre coopératives mettent en commun leur savoir-faire, leur notoriété et leur réseau pour exercer l'activité de maîtrise d'ouvrage. **Elles interviendront ainsi en qualité d'ensemblier proposant de l'accession sociale à la propriété, accession sociale sécurisée, accession libre, du locatif social ou intermédiaire et de l'habitat spécifique (résidence étudiants, résidences intergénérationnelles, résidences sociales...).** Grand Paris Accession développera des solutions innovantes aussi bien techniques que sociales et favorisera toujours la mixité sociale et le parcours résidentiel.

Les futurs clients de Grand Paris Accession pourront bénéficier, selon l'attente des décideurs, des avantages de l'accession sociale notamment :

- les 3 garanties HLM (rachat, revente, relogement)
- une proportion de PSLA
- une part d'habitat participatif
- l'association d'un ou plusieurs bailleurs sociaux
- l'accompagnement de la gestion des copropriétés d'un syndic coopératif.

Un comité de pilotage est déjà créé pour étudier les premiers projets.